



Confédération des Organismes  
Familiaux du Québec

C. A. 2023-2024

Présidence  
Francine Goyette  
Maison des Grands-Parents  
de Villeray

Vice-présidence  
Lysane Grégoire  
Mieux-Naître à Laval

Trésorerie  
Luz Stella Hernandez  
Association Cigogne

Secrétariat  
Isabelle Tremblay  
Joujouthèque St-Michel

Autres membres du  
conseil d'administration:

René Cloutier  
Réseau Avant de Craquer

Fabrice Guerrier  
La Place des enfants

Karine Petitclerc-Lapointe  
Maison citoyenne des  
familles de Shawinigan

Patricia Tardif  
Parents-Secours du Québec

Martin Tessier  
Le Petit Pont

Direction générale  
Marie Simard

3965, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec)  
H1W 2G7

514 521-4777 • cofaq.qc.ca

Montréal, le vendredi 16 février 2024

Madame Suzanne Roy  
Ministre de la Famille  
Ministère de la Famille du Québec  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

**Objet : Un budget à venir crucial pour améliorer le sort des familles québécoises**

Madame la Ministre,

La COFAQ, dans sa qualité d'interlocutrice du ministère de la Famille, est interpellée par ses membres concernant la préparation du prochain budget. Celui-ci doit matérialiser le soutien que votre gouvernement procurera aux familles québécoises. En effet, votre ministère dispose de grands leviers pour soutenir efficacement les familles. Si les années de la pandémie ont isolé les familles et fragilisé le tissu social, la sortie de crise avec ses pressions inflationnistes touche maintenant de nouvelles familles jusque-là épargnées.

De nombreuses problématiques touchent de plein fouet la population québécoise, aboutissant à ce que le Premier ministre François Legault nommait dernièrement une « explosion du coût de la vie ».

Une part non négligeable des habitants de la province est touchée par une insécurité alimentaire alarmante, avec 870 000 personnes qui ont bénéficié d'aide alimentaire du réseau des Banques alimentaires du Québec en 2023, soit 10% de la population québécoise et une augmentation de 73% depuis 2019<sup>1</sup>.

La crise du logement touche de nombreuses familles et nuit au développement des enfants. Le logement est le principal poste de dépenses des familles. Dans le cas des familles locataires, 60 % de celles-

ci ont dû changer leurs habitudes de vie pour arriver à payer leur loyer. Cette proportion grimpe à 76 % chez les familles monoparentales<sup>ii</sup>.

Les aînés vivent également une situation économique précaire : 49,2% des personnes de 60 ans et plus n'ont pas accès à un revenu viable qui leur permettrait de vivre dignement en 2022<sup>iii</sup>.

Ainsi, l'exacerbation des inégalités sociales et économiques se vit de différentes façons et impose des pressions toujours plus grandes sur les familles du Québec. Devant l'émergence de nouveaux enjeux, votre gouvernement doit utiliser les leviers à sa disposition pour contrecarrer l'augmentation de l'écart de richesse et l'étiollement des services publics. Le rehaussement du financement des services sociaux, l'investissement en éducation et la mise en place de services de santé à domicile doit devenir votre priorité.

En tant que ministre de la Famille, vous devez absolument exiger un rehaussement substantiel des allocations familiales. Cette mesure est d'autant plus appropriée qu'elle est déjà en place et qu'elle permet de cibler efficacement les plus vulnérables par son aspect progressif. De plus, vous devez défendre, auprès de vos collègues ministres, l'intervention auprès de nos aînés. Vous pouvez augmenter les aides financières déjà existantes, investir massivement dans les services à domicile ou encore augmenter l'abattement fiscal lié à la proche aide. Vous devez définitivement investir dans toutes les mesures incluses dans le « bouclier fiscal ». Ces interventions directes n'allègent en rien tout ce que vous devez réaliser pour finir le déploiement des services de garde mais elles aident directement les familles dans leur quotidien.

Et votre réseau communautaire dans ce constat ? La reconduction d'une année du financement à la mission globale 2024-2025 nous donne le temps de réviser le programme OCF. Avec les données de l'enquête de l'ISQ qui nous seront divulguées le 27 février, nous pourrions certainement dégager la nécessité pour les organismes du secteur Famille de profiter d'un rehaussement substantiel de leur financement à la mission globale. Les organismes communautaires (OC), incluant évidemment ceux spécifiques à la famille (OCF) répartis sur l'ensemble des territoires du Québec ont besoin d'investissements adéquats pour réaliser leur mission et aider efficacement les familles.



Nous reconnaissons que les chantiers sont nombreux et ardu, mais ceux-ci sont la conséquence d'un sous-financement chronique qui n'a que trop duré. Les solutions existent et sont applicables, il ne manque que la volonté et le financement de votre gouvernement. Nous vous savons capable de faire preuve d'influence en faveur des familles au sein du gouvernement.

Veuillez agréer, madame la ministre, nos salutations distinguées.



**Francine Goyette**  
Présidente  
Confédération des organismes familiaux du Québec

c.c. Mr Éric Girard, ministre des Finances

#### **À propos de la COFAQ :**

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) est un organisme dédié aux familles et reconnu par le ministère de la Famille. Sa mission est de regrouper, soutenir et représenter ses organismes membres dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts de la famille, notamment à l'égard des politiques publiques, afin d'améliorer la qualité de vie des familles. Afin de réaliser cette mission, nous nous appuyons sur des valeurs que nous partageons avec nos membres et une large proportion de la société québécoise.

---

<sup>i</sup> Les Banques alimentaires du Québec. (2023). *Bilan-Faim 2023*.

<sup>ii</sup> Observatoire des Tout-Petits. (2022). *Logement : inquiétudes des familles, besoins des parents et impact sur les tout-petits - Résultats d'un sondage auprès des parents de tout-petits*.

<sup>iii</sup> Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées et l'Observatoire québécois des inégalités (Novembre 2022). *Les aîné.e.s au Québec et la fiscalité*.

